L'Eczéma est vite Supprimé

Remarquable découverte d'un Docteur.

Ne perdez pas l'espoir de débarrasser votre peau rouge des démangeaisons et des affreuses croûtes et vésicules, car VEGEBOM du Dr Miot, remède remarquable qui a déjà obtenu un grand succès dans les hôpitaux, fait disparaître l'eczéma en peu de jours. VEGEBOM du Dr Miot agit très vite parce que ses riches huiles et plantes médicinales — les plus adoucissantes et les plus curatives connues de la Science — pénètrent instantanément à travers la peau jusqu'à la racine même du mal où elles calment, décongestionnent et cicatrisent.

Une première application arrête immédiatement toute démangeaison, brûlure et cuisson et en quelques jours l'inflammation cesse et la peau retrouve sa santé et sa fraîcheur. Vous aussi serez ravi des résultats, sinon vous serez remboursé par le laboratoire de VEGEBOM du Dr Miot, à *Neuilly-sur-Seine. Achetez une boîte à Frs.* **9.50 ou un grand tube (triple contenance) à Frs : 22** dans les pharmacies. Seul produit de ce genre, VEGEBOM ne tache pas et son usage est très agréable.

9402

POUR LES PARENTS DES SOLDATS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

M. Henri Becquart, dont nous avons signalé en son temps l'initiative, a reçu de M. Frossard, ministre des Travaux Publics la lettre suivante :

« Monsieur le député et cher collègue,

» Par lettre du 17 juin 1938, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la proposition de résolution que vous avez présentée le 14 juin 1938, et tendant à obtenir que soit accordée, une fois par an, la gratuité de transport aux personnes accompagnant les parents, âgés ou infirmes, se rendant sur la tombe de leur fils, mort pour la France.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai saisi la Société Nationale des Chemins de Fer, de cette question.

» Vous pouvez être assuré que votre intervention ne sera pas perdue de vue.

» Veuillez agréer, Monsieur le député et cher collègue l'assurance de ma haute considération. »

DES CADAVRES DE SOLDATS EN ARTOIS

Liste des corps retrouvés dans le secteur du Pas-de-Calais, pendant le mois de mai :

Roclincourt, champ Pesqueur : 1 Français inconnu.

Neuville-St-Vaast, à 300 m. Nord du cimetière communal : 1 Français inconnu ; 1 Allemand inconnu.

Calonne-Liévin, à 200 m. Nord du monument de chasseurs à pied : 1 Français inconnu.

Mercatel, route de Bucquoy, propriété de M. Delahaye : 1 Français inconnu.

Souchez, au Bois Carré : 1 Français inconnu ; 1 Allemand inconnu.

Souchez, chemin de Lens : 2 Français inconnus ; 1 Allemand inconnu.

Souchez, au Cabaret Rouge : 1 Allemand inconnu.

Gavrelle, dans le cimetière communal : 1 Allemand inconnu.

Oppy : 1 Allemand inconnu

Carency, bois de Berthonval : 2 Allemands inconnus.

Angres, à 300 m. Nord du bois en Hache : 1 Français inconnu.

Lacouture, jardin de M. Vittu : 1 Allemand inconnu.

Aix-Noulette tranchée des Saules : 1 Français inconnu.

Fontaine-les-Croisilles en bordure du chemin d'Arras : 2 Allemands connus.

Ablain-St-Nazaire, cimetière de Lorette : 1 Français inconnu ; 1 Allemand inconnu.

Monchy-le-Preux, chemin de Rœux : 1 Allemand inconnu.

Souchez, vallée des Zouaves : 1 Français inconnu ; 3 Allemands inconnus

Soit au total : 27 corps.

Les restes des soldats français inconnus ont été réinhumés dans l'ossuaire No 2 du cimetière national de **La Targette**.

Les soldats allemands connus reposent en tombes individuelles au cimetière militaire allemand de **La Maison Blanche** et les inconnus dans l'ossuaire provisoire de la même nécropole.

Le Congrès National des anciens prisonniers de guerre, à Cambrai

LES VŒUX

Nous avons donné le compte rendu des Congrès National des Anciens Prisonniers de Guerre qui a eu lieu, dimanche, à Cambrai.

Voici les divers vœux qui ont été adoptés par l'assemblée :

Prisonniers Civils de guerre. — Création de la caisse du Prisonnier civil de guerre; Assimilation des droits des familles des prisonniers de guerre morts en colonne ou des suites de leur captivité à ceux des Anciens Combattants ; Inscription des enfants comme Pupille de la Nation ; Solution défititive pour l'institution des pensions ; Mise au point des retraites dues aux enfants des Prisonniers de Guerre décédés ; Versement d'une indemnité égale à celle des militaires prisonniers de guerre ; Assimilation complète des fonctionnaires et militaires de carrière, anciens prsonniers civils aux fonctionnaires et militaires de carrière, anciens prisonniers de guerre ; Droit de participation à la constitution de rentes à la Caisse Autonome des Anciens Combattants ; Citation collective à l'ordre de la Nation des Prisonniers civils de guerre ; Demande d'un décret remplaçant celui du 29 août (médaille des Prisonniers civils, médaille des évadés ; Attribution de la Croix de la Légion d'honneur à tous les prisonniers civils fusillés par l'armée allemande ou ex-ennemie, en outre l'attribution de six croix au minimum pour des non mobilisables qui, volontairement et sans ordre firent la guerre sans armes sous l'occupation allemande. Les candidatures suivantes sont proposées : Charles Vanheuverswyn, tué en 1916, à Tourcoing ; André Ollier, de Lille, tué à Douai ; MM. Delsart, maire de Nomain ; Jean Labarthe, de Paris ; Marcel Gotti et André Hermann, de Lille ; Antoine Homrichausen, d'Aubervillers ; Inscription des noms des Prisonniers civils de guerre décédés sur les monuments aux morts dans toutes les communes ; Participation du Gouvernement aux frais du monument aux prisonniers civils et victimes de la Guerre à ériger à Lille ; Demande de création d'une maison de repos des prisonniers civils de guerre.

Il est également demandé : La représentation des anciens prisonniers civils au sein des Offices départementaux de Combattants, Mutilés, Victimes civiles de la guerre ; Le remboursement des frais de déplacement des Commissions chargées de l'examen des candidatures aux Médailles des Prisonniers civils, des évadés, de la Reconnaissance française ; Les retraites d'Assurances sociales à 55 ans ; Le vote, par le Parlement du projet de loi instituant la carte des déportés et otages ; Que les Français habitant l'Allemagne en 1914 et prisonniers civils avant la déclaration de guerre puissent être candidats à la Médaille des prisonniers civils de guerre ; Que la médaille de l'Invasion ne soit pas un obstacle à la demande de la médaille des prisonniers civils de guerre ; Que la durée de captivité compte dans le nombre d'années nécessaires à l'obtention de certaines distinctions honorifiques ; Que pour les jeunes gens restés sous la domination ennemie, il soit tenu compte pour le calcul de leur pension de retraite du temps legal de service militaire effectué par leur classe ; Qu'il soit tenu compte, en plus du temps légal de la classe du Prisonnier civil de celui passé en captivité ou en prison, en vue du décompte des années de service pour l'obtention de récompenses honorifiques, l'avancement, l'ancienneté, la retraite, etc... ; Que les crédits nécessaires soient votés pour la création au Ministère des Finances d'un service spécial en vue d'activer l'étude des dossiers de demande de médaille des Prisonniers civils ; Que le délai de demande de celle-ci soit prorogé au moins d'un an ; Que les Anciens Prisonniers civils, déportés et otages soient autorisés à adhérer aux Caisses autonomes des A.C. et puissent faire

URODONAL

ET TROUBLES URINAIRES

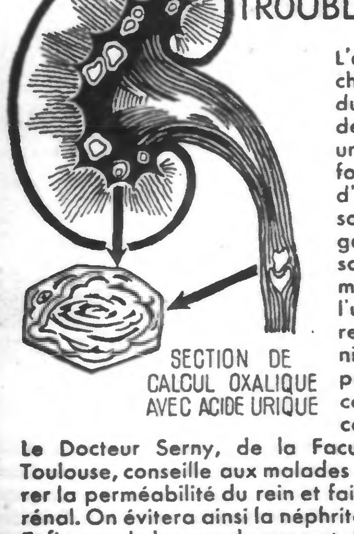

SECTION DE CALCUL OXALIQUE AVEC ACIDE URIQUE

L'appareil urinaire est chargé de l'élimination du chlorure de sodium, de l'urée et de l'acide urique. Dès que son fonctionnement cesse d'être parfait, les poisons retenus dans l'organisme causent les désordres de la chlorurémie, de l'urémie et de l'uricémie, cette dernière particulièrement pénible et douloureuse par la formation des calculs rénaux et vésicaux qu'elle entraîne.

Le Docteur Serny, de la Faculté de Médecine de Toulouse, conseille aux malades l'Urodonal pour assurer la perméabilité du rein et faire fonctionner le filtre rénal. On évitera ainsi la néphrite et ses complications. Enfin, par le lavage du sang et des humeurs, ainsi que celui des tissus, Urodonal se révèle très efficace dans les cas d'hématurie d'origine urétrale et rénale.

URODONAL

désintoxique l'organisme

RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES DE L'URODONAL
8 COMMUNICATIONS À L'ACADÉMIE DE MÉDECINE : 10 Nov. 1908 - 21 Déc. 1909 - 7 Juin 1910 - 3 Déc. 1912 - 14 Oct. 1913 - 13 Juin 1916 - 16 Juin 1925 - 22 Oct. 1935.
3 COMMUNICATIONS À L'ACADÉMIE DES SCIENCES : Années : 1908 - 1909 - 1916.
22 GRANDS PRIX - HORS CONCOURS MEMBRE DU JURY.

Toutes Pharmacies ou Etablissements CHATELAIN, 2, Rue de Valenciennes, PARIS.

CHATELAIN

C'EST UN PRODUIT CHATELAIN, LA MARQUE DE CONFIANCE

9400

Les vœux du congrès des A. C., mutilés et victimes de la guerre, à Valenciennes

Nous avons rendu compte des travaux du Congrès des A.C., Mutilés et Victimes de la guerre qui s'est déroulé, samedi et dimanche, à Valenciennes.

Nous publions aujourd'hui quelques-uns des vœux qui furent adoptés au cours de ces importantes assises.

LES VŒUX DE LA FÉDÉRATION DES A. C.

Carte du Combattant. — Demande que soit définitivement établi le statut de la Carte du Combattant par la réparation des injustices subsistant encore.

Que la Commission Interministérielle instituée pour étudier l'attribution de la Carte à certaines unités, écartées de l'article 2, alors qu'elles ont pris part à des actions de combat, notamment les Combattants de Maubeuge, dépose d'urgence son rapport.

Demande que les formalités soient simplifiées lors des renouvellements de la Carte et que les renseignements donnés précédemment à l'Office Départemental, restent annexés au dossier de chaque intéressé.

Que d'autre part, les décisions de retrait de carte soient motivées.

Action civique, économique et sociale. — Les A.C. déclarent que la Génération du Feu doit constituer en ce moment la grande force morale du Pays.

Qu'elle doit s'élever contre tous groupements ou organisations qui voudraient se substituer aux pouvoirs régulièrement établis, qui seuls sont qualifiés pour prendre les responsabilités nécessaires pour conjurer les difficultés extérieures et intérieures que traverse le Pays.

Affirment leur volonté tenace de maintenir intégral le culte de la Patrie.

Ils adressent un pressant appel à tous les citoyens pour qu'ils cessent immédiatement leurs mesquines querelles de partis, de croyances ou d'idéologies, qui sont bien souvent plus apparentes que réelles, pour s'unir en u nbloc solide, seul capable d'assurer le salut de la France, la sauvegarde de ses institutions démocratiques et le maintien de la paix, pour réaliser le progrès social dans le cadre de l'appel au Pays lancé par la *Confédération Nationale* le 17 novembre 1936.

LES VŒUX DE LA FÉDÉRATION DES MUTILÉS

LES REVENDICATIONS MATERIELLES

La Commission réunie sous la présidence de M Desorbaix, président de l'Union des Mutilés de Valenciennes, a tenu tout d'abord à voter à l'unanimité une motion de principe : La loi du 31 mars 1919 ne constitue pas une loi d'exception destinée à récompenser les combattants de la guerre 1914-1918, mais une loi de réparation à caractère général et permanent.

La Fédération réclame l'abrogation de toutes les **mesures de discrimination** entre militaires ou anciens militaires introduites dans la législation des pensions d'invalidité pour porter atteinte au principe de la réparation égale pour toutes les invalidités contractées du fait ou à l'occasion du service militaire.

Elle réclame pour tout ancien militaire atteint du fait ou à l'occasion du service, sous condition d'administration par lui de la preuve d'imputabilité, le droit à **mise en instance de pension** et le droit à révision pour aggravation sans limitation des délais.

A la même unanimité, la Commission adopte 3 vœux déposés par l'Union des Mutilés du Douaisis :

1° **Décrets-lois** : Que soit votée dans un délai très rapide la proposition de loi **Xavier Vallat acceptée à l'unanimité par la Commission des pensions de la Chambre demandant l'abrogation des décrets-lois du 4 avril 1934 et 1 6juillet 1935 concernant les majorations pour enfant des pensionnés de guerre ;**

2° **Commission de réforme** : Que toute mesure soit prise en vue de la réduction des délais qui s'écoulent entre la demande de révision de pension et la date fixée pour l'expertise d'une part, et d'autre part entre l'expertise et la séance de la Commission de réforme.

Demande également que lorsqu'une surexpertise est nécessaire, le médecin spécialiste chargé de cette mission puisse la remplir dans la huitaine de sa nomination ;

3° **Liquidation des pensions** : Considérant la lenteur apportée par l'Administration, le Congrès demande que le Ministère des Pensions veuille bien prévoir des crédits spéciaux permettant aux intendants chargés du Service des Pensions, l'embauchage de vacateurs temporaires.

LA SITUATION INTERNATIONALE

Les vœux suivants sont également remis à M. le docteur Boulez :

« Considérant que la situation internationale traverse une crise des plus graves nécessitant une vigilance de tous les instants ;

» Que la France, fortement attachée à la paix, doit être confiante dans sa force et pouvoir envisager les événements avec le calme et dignité ;

» Que cette confiance ne peut être acquise que dans la force morale du pays, l'ordre politique et économique, dans le travail et la paix sociale ;

» Que la paix sociale ne peut être réalisée que dans le règlement pacifique des conflits sociaux et le respect de la loi ;

» Que les anciens combattants fidèles gardiens du patrimoine du pays qui, par leur sacrifice a été conservé intact, ne sauraient se désintéresser des dissentiments qui divisent l'unité du pays ;

» Fait un appel pressant aux sentiments de patriotisme qui animent les patrons et ouvriers pour dresser un front unique devant les dangers extérieurs et intérieurs ;

» Pour qu'un grand esprit de compréhension préside dans les délibérations ayant trait au règlement des conflits sociaux et dans le respect des engagements réciproques »

La Paix

« Douloureusement ému d'une situation internationale de la plus sérieuse gravité, ne s'en refuse pas moins à condamner dans un monde civilisé la fatalité de la guerre dont il souligne à nouveau l'inutile et imbécile cruauté ;

» Exprime encore son vif espoir qu'avec un surcroit de bonne volonté commune les gouvernement des nations actuellement en compétition aboutiront à la solution pacifique des problèmes posés et qu'ainsi la France n'aura point, quelque jour prochain, à défendre une fois de plus par les armes, son honneur et sa vie ;

» Dès à present, suggère la reunion d'une nouvelle assemblée de toutes les nations pour réorganiser la vie mondiale et l'asseoir dans le respect mutuel des régimes de politique intérieure, sur des bases définitives d'où ne seraient exceptés ni l'arbitrage obligatoire, ni la sécurité collective, ni le désarmement contrôlé, conditions sans doute difficiles de réalisation pratique, mais indispensables néanmoins au maintien permanent de la paix à travers le monde et, d'accord avec la Confédération nationale approuve la politique de non-intervention dans les conflits actuels ».

Nos frontières

Le congrès :

Demande au gouvernement et aux municipalités la mise en œuvre de tous les moyens propres (éducation familiale et individuelle, prévision d'abris et de matériel protecteur) et assure efficacement la protection des populations des régions frontières et industrielles.

« L'Union »

Le congrès :

Fait confiance aux dirigeants de la Semaine du Combattants et de la Confédération Nationale pour continuer la grande œuvre de pacification internationale entreprise depuis 1931.

Proclame que le salut de la France dans les heures graves qu'elle traverse, exige la concentration de toutes les énergies la suppression de querelles partisanes ou politiques et l'union de tous les Français rassembler sous le même drapeau pour que chacun apporte sans aucune exception, sa contribution à l'indépendance et à la sécurité de la France et de la République.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

AVIS AUX AGRICULTEURS, SYNDICATS AGRICOLES ET HORTICOLES ET COOPÉRATIVES AGRICOLES

L'article 8 de la loi du 13 Août 1936 a prévu :

1° que des contingents de carburant poids lourd ou de gaz oil exonérés de la taxe sur l'essence de 50 fr. par hectolitre seront accordés pour l'exécution de leurs travaux agricoles aux agriculteurs, possesseurs de moteurs fixes, de tracteurs et autres moteurs ;

2° que jusqu'au 1er juillet 1937, des contingents d'essence tourisme passibles d'une taxe de 25 *fr seulement par hectolitre* seront accordés aux agriculteurs ou à leurs syndicats, possesseurs de tracteurs d'une puissance qui n'excède pas 15 chevaux et *qui ne sont pas adoptés pour la consommation* du carburant poids lourd ou du gaz oil.

Il a prévu que ces exonérations seraient accordées pour « les motoculteurs, tracteurs et autres moteurs n'effectuant aucun transport sur route, employés aux travaux des champs et exploitations maraîchères ou horticoles professionnelles ou utilisés pour remorquer sur route les appareils de battage, de défrichement et de défoncement et pour assurer leur fonctionnement.

Le décret du 5 Septembre 1936, publié au Journal officiel du 8 septembre courant, pages 9.596 et 9.597 a fixé les conditions d'application de l'article 8 de la loi du 13 Août 1936.

Il a prévu notamment que les agriculteurs doivent adresser à la recette locale des contributions indirectes une demande de contingents de carburant donné, indiquant la superficie de leur exploitation, la nature et la durée des travaux à exécuter, la puissance des moteurs et tracteurs utilisés pour l'accomplissement desdits travaux. Cette déclaration sera visée par le Maire et devra être remise, avant le 1er Août 1938, au service local des contributions indirectes qui centralisera les demandes et les transmettra au Directeur des contributions indirectes du département.

Le décret du 5 Septembre 1936 prévoit également que le contingent fixé sera accordé pour l'année entière et pour une période allant du 1er octobre de l'année au 30 Septembre de l'année suivante. Il sera fixé par le Directeur départemental des Contributions indirectes après avis du Directeur des Services agricoles.

Par ailleurs, le décret dont il s'agit permet, non seulement aux agriculteurs, mais encore aux syndicats agricoles, aux Coopératives et aux entrepreneurs de travaux d'obtenir des contingents de carburant poids lourd, de gaz oil ou d'essence tourisme, partiellement détaxée.

En appelant l'attention de tous les intéressés sur les dispositions du décret du 5 Septembre 1936 *et les conditions* que devront remplir leurs demandes, il est spécialement souligné qu'en cas de retard ou d'omission, ils ne pourront pas bénéficier des contingents de carburant exonérés que leur a accordés la loi du 13 Août 1936.

"Mon Mari Ne Pouvait En Croire Ses Yeux!" *Il dit que je parais 10 ans plus jeune*

VOICI COMMENT JE M'Y SUIS PRISE

"ON dirait vraiment un miracle" telles furent les propres paroles de Georges. Il y a deux mois à peine, j'avais des rides et des lignes sur le front, autour des yeux et de la bouche — de toute évidence, j'accusais très nettement "un certain âge". Aujourd'hui, toutes mes amies admirent ma peau nette et lisse et mon teint clair de jeune fille.

J'emploie la Crème Tokalon, Aliment pour la Peau, Couleur Rose, chaque soir avant de me coucher. Elle contient du "Biocel" surprenant et précieux élément de jeunesse — découverte d'un célèbre Professeur de l'Université de Vienne. Pour le jour, j'emploie la Crème Tokalon, Couleur Blanche, qui rend la peau claire et veloutée, exempte de points noirs et de pores dilatés.

"A MOITIÉ PRIX CETTE SEMAINE SEULEMENT. — Votre Fournisseur est autorisé à vous donner un tube modèle courant de Crème Tokalon, Aliment pour la Peau, non grasse (prix ordinaire Frs 8.00) et un tube modèle courant de la Nouvelle Crème Tokalon, Aliment pour la Peau "au double Biocel" (prix ordinaire Frs 9.50) - pour Frs 8.75 les deux. Cette offre exceptionnelle est consentie dans le but de faire connaître aux Françaises le Nouvel Aliment pour la Peau "au Biocel, double concentré". Voyez aujourd'hui votre Fournisseur habituel."

9322

CONCOURS DE JUMENTS POULINIÈRES ET DE POULICHES DE GROS TRAIT

Trois concours départementaux de juments poulinières et de pouliches de gros trait, nées et élevées en France, âgées de 3 ans, auront lieu en 1938 :

1° à Arnèke, le mardi 19 juillet, pour les animaux de l'arrondissement de Dunkerque (arrondissement de Dunkerque et ancien arrondissement d'Hazebrouck) ;

2° à Douai, le mercredi 20 juillet, pour les animaux des arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes ;

3° au Cateau, le samedi 23 juillet, pour les animaux des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Les demandes d'admission à ces concours, contenant les signalements très complets des animaux et accompagnées des autres pièces exigées, dûment régularisées, devront être déposées à la mairie d'Arnèke avant le 14 juillet, à la mairie de Douai avant le 14 juillet également, à la mairie de Le Cateau avant le 17 juillet.

Le programme est affiché dans toutes les mairies du département.

LE MINISTRE DE LA PROPAGANDE DE HONGRIE A DÉMISSIONNÉ

Budapest, 11. — M. Homan, ministre de la Propagande, a donné sa démission. Il appartient à l'aile extrême droite du parti gouvernemental.

On croit, en général, que cette démission permettra au gouvernement Imredy de s'éloigner avec plus de clarté et d'énergie que par le passé du mouvement national-socialiste.

LA TAXE A LA PRODUCTION

Certains artisans devront faire une déclaration avant le 1er août

L'Union des Artisans de la région du Nord (U.A.R.N.), 13, rue du Pays, Roubaix et 10, rue des Arts, Lille porte à la connaissance des artisans du bâtiment qui ne sont pas en possession du certificat d'artisan fiscal et se trouvent par conséquent, assujettis à la taxe à la production, une nouvelle disposition concernant cette dernière taxe.

Ces artisans pourront désormais ne plus payer la taxe à la production sur les fournitures non transformées qu'ils utilisent dans leur entreprise Pour bénéficier de cet avantage, ils devront remettre, avant le 1er Août, une déclaration spéciale au contrôleur des Contributions indirectes de leur circonscription. Cette déclaration doit indiquer, par espèces les quantités et valeurs des marchandises ayant supporté la taxe et qu'ils ont en leur possession à fin Juin 1938.

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux permanences de l'U.A.R.N. qui sont régulièrement annoncées dans la presse.

MARCHÉ DE PARIS

PARIS — Viandes. Bœufs : quartier derrière, 9.75 ; devant, 3.75 ; aloyau, 17.50 ; cuisses, 9.75 ; train entier, 11.75. Veaux : 1re qualité, 10.75 ; 2e qualité, 8.45 ; 3e qualité, 6.70 ; pan cuisseau, 11.50. Moutons : 1re qualité, 13.50 ; 2e qualité, 11.70 ; 3e qualité, 9.95 ; gigots, 18 fr. ; carrés parés, 23.50 ; épaule, 11.50. Porcs (entier ou 1/2) : 1re qualité, 13.75 ; filets, 17 fr. ; jambons, 15.50 ; lards, 7.50.

Beurres : Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 21 fr. ; Charente, Poitou, Touraine, 21.70 ; malaxés Normandie, 17.50 ; malaxés Bretagne, 17.25.

Œufs : Picardie et Normandie, 625 ; Bretagne, 515 ; Poitou, Touraine, Centre, 635 ; Auvergne, Midi, 565 ; Outre-Mer, 520.

Fromages : Brie moyen, 165 ; camembert Normandie, 285 ; divers, 245 ; Lisieux, 425 ; Gournay, 115 ; Neufchâtel, 87.50 ; Pont-L'Evêque, 350 ; Port-Salut, 950 ; Gruyère et Comte, 1.400.

Volailles et poissons : clos.

PARIS. — **Clôtures.** — Avoines : tendance lourde, disp. cote off. 139, courant 138.50 P, proch. 126.50 P, sept. 125.50-125.75, sept. 125.50-125-75, 3 août 125.75 P, 3 sept. 125 75, 3 oct. 126.25 P, 3 nov. 126.75-127, 3 déc. 127 P : maïs : tendance calme, courant 145 A, proch. 134 A, sept. 132 A, 3 août 132 A, 3 sept 135 VD, 3 oct. 134 VD, 3 nov. 134 VD, 3 déc. 135 VD ; farines : inc. ; seigles : inc. ; orges : tendance calme, disp. cote off 165, sept. 159, 3 oct. 160 A, autres époques : inc. ; huile de lin : courant 439 VD, proch. 439-441, 4 sept. 441-443 ; huile de colza : courant inc ; sucres : tendance calme, courant 294.50-295 P, proch. 294.50-295 ; sept. 295.50-296, 3 oct. 295-296, 3 nov. 296-296.50 P, 3 janv. 297-297.50, cote off. 294.50-295.

MARCHE DE LA VILLETTE. — **Clôture.** — Bœufs amenés, 3.681 ; invendus, 180 ; 1re qual. 9.50 ; 2e, 8.20 ; 3e, 7.20 ; extra, 10.20 ; vaches : 2.288, 370, 950, 770, 630, 1.080 ; taureaux : 520, 25, 730, 670, 630, 800 ; veaux : 2.549, 106, 1.160, 1.020, 890, 1.310 ; moutons : 11.901, 164, 1.550, 1.220, 9.70, 1.650 ; porcs : 1.191, néant, 1.256, 1.186, 956, 1.328 ; brebis : 640-990. Observations : *Exception faite des porcs et moutons, les arrivages étaient importants.* Gros bétail : vente difficile, baisse 20-40. Veaux : vente calme, baisse 10, sauf 3e qual. Moutons : vente bonne, hausse 10-30. Porcs : vente bonne, hausse 14-28.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Bergues, 11. — Fromage, 4 fr. le kg. ; beurre en bloc, 20 à 23 fr. le kg. ; en pièces, 22.50 à 24 fr. le kg. ; œufs, 72 à 84 fr. le cent ; volailles, 32 à 50 fr. la couple ; lapins, 9 à 18 fr. p. ; pigeons, 11 fr la couple ; canards, 30 à 40 fr. la couple ; oies, 60 à 70 fr. la couple ; 48 porcs, 9.10 à 9.30 le kg.

A Hazebrouck, 11. — Beurre en blocs, 19 à 22 fr. le kg. ; en pièces, 10 à 11.50 la livre ; œufs, 20 à 21 fr. le quarteron ; poules, 16 à 24 fr. p. ; poulets, 17 à 25 fr. p. ; lapins, 15 à 22 fr ; pommes de terre, 95 fr. les 100 kg.

A Béthune, 11. — Beurre 9 à 11 fr. la livre ; œufs, 16 à 17 fr. les 26 ; poulets 35 à 40 fr. la couple ; poules 40 à 45 fr. la couple ; canards 35 à 45 fr. la couple ; pigeons 12 à 13 fr. la couple ; oies 25 à 30 fr. pièce ; lapins 5 à 30 fr. pièce ; pommes de terre nouvelles 1.50 le k. ; haricots, le litre 4 fr.

A St-Pol-sur-Ternoise, 11. — Beurre 9.50 à 9.75 la livre ; œufs, 16 fr. le quarteron ; volailles, la couple ; poule 30 à 40 fr. ; poulets de l'année 30 à 45 fr. ; poulets d'un an 40 à 60 fr. ; canard 30 à 36 fr. ; canetons 18 à 28 fr. ; barbarie 32 à 38 fr. ; pintades 34 à 40 fr. ; pigeons 6 à 9 fr. à la pièce ; oies 35 à 45 fr. dindes 35 à 55 fr. ; laipns 6 à 23 fr.

MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

DU LUNDI 11 JUILLET 1938

Avoine blanche et/ou jaune, 47 kilos, poids naturel Lille ou parité. Les 100 kilos nets gomptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Août, 19.50 N ; septembre-octobre, 130.00 V ; 3 de septembre, 131.00 V ; 3 d'octobre, 132.00 V.

Clôture. — Août, 129.50 ; septembre-octobre, 129.50 ; 3 de septembre, 130.50 ; 3 d'octobre, 131.50.

Maïs Plata, Maïs Maroc, Nitrate de soude. — Incoté sur toutes époques.

Orge Algérie-Tunisie, magasin Dunkerque. Les 100 kilos nets comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Septembre-octobre, 138.50 V; 4 derniers, 138.50 V.

Clôture. — Septembre-Octobre, 138.00, 4 derniers, 138.00

Maïs jaunes et/ou roux Indochine, magasin Dunkerque, acquitté. Les 100 kilos bruts logés comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Août, 139.00 N ; 4 derniers, 132.00 V.

Clôture. — Août, 139.00 ; 4 derniers, 131.50.

Huile de lin départ usine ou magasin. Les 100 kilos nets fûts prêtés, comptant sans escompte.

Première cote.— Juillet, 427.50 A, 430.00 V ; août, 426.75 A, 43.75 V ; septembre-octobre, 430.00 A, 435.00 V ; 4 derniers, 430.00 A, 435.00 V.

Dernière cote.— Juillet, 428 75 A, 435.00 V ; août, 428.75 A, 432.50 V ; septembre-octobre, 428.75 A, 435.00 V ; 4 derniers, 428.75 A, 435.00 V.

Clôture. — Juillet, 432.50 ; août, 431.25; septembre-octobre, 432.50 ; 4 derniers, 432.50.

Tourteaux de lin départ usine ou magasin. En vrac comptant sans escompte.

Première et dernière cotes. — Juillet, 147.00 A ; août, 147.00 A ; septembre-octobre, 147.00 A ; 4 derniers, 147.00 A.

Clôture.— Juillet, 147.00 ; août, 147.00; septembre-octobre, 147.00 ; 4 derniers, 147.00.

MARCHÉ DES COTONS

LE HAVRE, 17. — Juillet, 450 ; août, 450.50 ; septembre, 452.50 ; octobre, 459 ; novembre, 461.50 ; décembre, 467.50 ; janvier, 471 ; février, 473 ; mars, 476 ; avril, 477 ; mai, 482.50 ; juin, 483. — Baisse de 5 à 3 fr. 50.

LIVERPOOL.— Baisse de 13 à 12 pence.

MARCHÉ DES CAFÉS

LE HAVRE, 1. — Clôture. — Juillet, 208 ; août, 208.25 ; septembre, 206.75 ; septembre, 209.75 ; ovctobre, 206.75 ; novembre, 206.75 ; décembre, 207.25 ; janvier, 210.25 ; février, 210.25 ; mars, 210.75, avril, 210.75 ; mai, 212 ; juin, incoté.

Tendance soutenue. Ventes: 15.000 dont 4.750 au Call.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS CHRÉTIENS D'EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET CHEFS DE SERVICE

On nous communique : « M. Paul Ramadier, ministre du Travail, a reçu une délégation de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, Techniciens et chefs de service, conduite par M. Marcel Poimbœuf, secrétaire général.

» La délégation a d'abord attiré l'attention du Ministre sur les inconvénients qui pourraient résulter de la prolongation de l'état présent des choses dans la Banque. En effet, les employeurs se refusent à toute discussion.

» Les Syndicats Chrétiens d'Employés, considérant que les raisons invoquées ne sont pas valables, ont insisté auprès de M Ramadier, pour qu'il intervienne dans le sens de la mise en œuvre d'une reprise des réunions de la commission mixte devant aboutir aux modifications jugées, après étude et discussions, acceptables par les deux parties en présence.

» Le désir a été exprimé, par la délégation, de l'extension prochaine, venant compléter celle de la convention collective du 3 juillet 1936, les sentences Coterel et Ivan Martin.

» Il a été également demandé au Ministre, de donner des instructions à l'inspection du Travail, pour que celle-ci lui transmette régulièrement les dossiers des des infractions aux convention collectives légalement étendues.

» Des remarques ont été présentées au sujet, non du principe même des récupérations des heures perdues, par suite d'interruption collective de travail (décret du 24 mai 1938), mais de l'absence de garanties exigées pour chaque cas de récupération.

» Les délégués ont manifesté une fois de plus l'intérêt incontestable d'un contrôle des horaires normaux et des récupérations par le seul moyen d'affiches apposées dans le lieu de travail, les registres tenus à cet effet devant être totalement et définitivement supprimés

» L'état difficile des discussions du renouvellement des conventions collectives des collaborateurs de la Métallurgie a été évoqué au cours de l'entretien

» Enfin, un cahier de désiterata des employés des professions judiciaires, jusqu'ici tenus pratiquement à l'écart du bénéfice de la plupart des lois sociales a été remis au Ministre.

» Celui-ci a suivi avec une très vive attention ces différents exposés. Il a formellement promis la mise en route prochaine de la discussion de la convention collective de la Banque et fourni plusieurs autres indications intéressantes ».

HERNIE

Reprenez confiance en vous-même en vous assurant la localisation intégrale de votre hernie en dedans de sa cavité naturelle, première étape vers la guérison définitive. Ce merveilleux résultat est obtenu journellement par la méthode nouvelle du spécialiste **M. GLASER**, 62, rue Faidherbe, à LILLE, t. les j. de 9 à 12 h. et de 15 à 19 h. Démonstration gratuite. Résultats garantis par écrit.

TIRAGES FINANCIERS

Foncières 1903

Le No 195.183 est remboursé par 150.000 fr ; Le No 308.510 est remboursé par 30.000 francs.

Les huit numéros qui suivent gagnent chacun 5.000 fr. : 156.519, 175.713, 200.240, 354.374, 463.170, 497 553, 535.259, 575.769

130 numéros gagnent chacun 1.000 fr. en outre 2.788 numéros sont remboursables au pair.

Communales 4 % 1931

Le No 1.936.676 est remboursé par 250.000 fr. ; Les Nos suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr : 1.878.464, 1.903.546.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 20.000 francs : 406.895, 747.292, 854.309, 947.273, 1.053.687, 1.172.826, 1.829.163, 1.872.130, 1.936.685, 2.407.977

105 numéros remboursés chacun par 5.000 fr. En outre 4.506 numéros sont remboursables au pair.

Communales 4 1/4 1932

Le No 314.962 est remboursé par 250.000 fr. ; Le No 1.481.932 est remboursé par 100.000 francs.

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 35.435, 333.628, 402.258.528, 1.071.160, 1.492.833.

50 numéros sont remboursés chacun par 50.000 francs.

BOURSE DE LILLE DU 11 JUILLET 1938

VALEURS	C. préc	C. du J.
CHARBONNAGES		
Albi	...	550
— Part	...	430
Aniche	920	913
Anzin	384	381
Bethune	5085	5000
— 10e	506	505
Blanzy	578	575
Bruay	1670	1654
— 10e	165	165
Carvin	521	493
Clarence	...	105
Com. Fourch	319	310
Courrières	226	223
Crespin	...	36
Dourges	647	634
Escarpelle	1811	1815
Frankenholz		15
Lens	297	290
Lievin	172 50	178
— C. 80 a	5240	5590
Ligny-l-Aire	...	36
— Part		42
Marles 70e	425	420
Nord d'Alais	...	265
Ostricourt	941	928
Thivencelles	...	132
Vicoigne	489	483
GAZ ET ELECTRICITE		
Art. F. et L	149	145
Bethunoise	169	166
Cont. du Gaz	...	921
El. et G. Nd	322	359
Elect. Nord	313	313
El. Nd-Ouest	...	576

VALEURS	C. préc	C. du J.
En. El. N. F	295	291
Hersin-Coup	226	225
Roub. Eclai	...	1375
S.E.B.-Mont	...	405
METALLURGIE		
A. Bl.-Miss	...	80
Ac. Longwy	329	336
Ac. Nord	262	262
Sam. et Mse	265	265
Etabl. Arbel	475	475
Chant Fr.	163	160
At. C. N. Fr	397	395
B. St-Vaast	...	168
Citroën	...	510
Constr. Méc	130	130
Delat-Froua	195	195
Den Anzin	1299	1295
Escaut-Cap	...	600
Fives-Lille	500	505
Mat et Hom	385	380
Nord et Est.	700	705
Mat. Fr.-Bel	1505	1450
Jeumont	322	315
— Part	711	706
Louvroil-M.	307	307
PETROLES		
Lille-Bonn.	...	247
— prior.		390
Raf. Pét. N.	74	74 50
INDUSTRIES TEXTILES		
Etab. Agache	333	328
Cot. St-Quen	...	62
Czentochovi	...	1670

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Fil. Filte Fr.	418	410
Industr. Tex	1110	1107
— jouiss	780	778
Le Blan	295	296
Lyonn. d. tex	135	135
Sains Frères	...	100
Tiberghien.	188	190
VALEURS DIVERSES		
Créd. du N.	270	270
Un. d. Mines.	...	135
Elect. L-R-T	111	111
Cim. Boulon	132	132
O. C. H. d. N	...	175
Cim. França	1320	1300
Mat. C. Loisi	157	154
Poliet Chaus	...	460
Tuil. Beauv	...	420
Engr. Auby	204	203
Gl. Verr. sp	3150	3145
Kali Ste-Th	1180	1196
Kuhlmann	663	625
Pechiney	1540	1506
St-Gobain	1875	1890
U. Libercour	176	175
Asturienne.	195	189
La Lucette	...	262
Tekkan	982	895
Zincs Silésie	...	102
Béth. d'Alim	365	360
Bras. C.N.F.	230	230
Docks du N	...	575
Motte-Cord	525	525

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921, 465; 1926 (Janvier-Juillet), 508; 1926 (Mars-Septembre), 512; 1927, 505; 1931 (bon 2.000), 1605; 1931 (bon 500), 410; 1935, 870. — Département du Pas-de-Calais 1926, 915; 1927, 505; 1929, 505. — Roubaix 1931, 664. — Crédit National 1920, 475; 1922, 513; 1923 (Février-Août), 505; 1923 (Avril-Octobre) 501; 1924, 500; 1934, 900; 1935, 890. — Denain et Anzin 1927, 880. — Eglises dévastées (Group. de reconstr.) 1928 5 %, 880; 1931, 725. — Grosse Métallurgie 1931, 698. — Houillères du Nord et du P.-de-C. 1927, 440; Janvier 1931, 720; Mars 1931, 716; Juin 1931, 720. — Liévin 1926, 491. — Artésienne de Force et Lumière 1929, 637; 1931, 641. — Continentale du Gaz 1931, 705. — Electrique du Nord-Ouest, 680. — Energie électrique du Nord de la France 1907, 355. — Arbel 1919, 425. — Biache St-Vaast 1931, 605. — Denain et Anzin 1932, 842. — Forges et Aciéries du Nord et de l'Est 1908, 500; 1930, 730. — Pont-à-Vendin (Société Métallurgique de), 355. — Senelle-Maubeuge 1930, 630; 1931, 1270. — Boutry-Droulers 4 1/2 %, 150. — Chigot et Cie, 425. — Cotonnière de Fives, 515. — Frémaux (Filatures), 600. — Industrielle Lainière, 440 — Leaire-Destombes, 780 — Peignage de Tourcoing, 575 — Société de Filatures (Anciens Etab. Desurmont et fils), 454. — Chicorées supérieures (Société Industrielle) 930. — Eternit, 925. — Finalens, 675. — Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 700. — Industrielle et Agricole de la Somme, 355. — Anzin 1936, 870. — Bruay 1932, 790. — Drocourt 1905 et 1911, 377. — Ostricourt 1910, 290.

COUPONS ANNONCES

11 Juillet. — Carvin (solde). No 32. Coupon brut, 30; net à payer : nom., 26.14; porteur, 21.89.

11 Juillet. — Docks du Nord. No 2. Coup. brut, 35; net à payer: nom., 29.33, port., 23.53.

18 Juillet. — Electrique Lille, Roubaix, Tourcoing No 32. Coup. brut, 10 ; net à payer : nom., 8.38; port., 6.835.

20 Juillet. — Bethunoise d'Alimentation (Action). No 13. Coupon brut, 20 ; net à payer : nom., 16.85; port., 13.95.

BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET 1938

VALEURS	C. préc.	C. du J.
PARQUET COMPTANT		
3 % perp.	74	73 30
3 % amort.	76 10	74 85
3 ½ % amor	...	...
4 % 1917	71 35	70 90
4 % 1918	70 15	69 70
5 % 1920	96 35	95 65
4 % 1925	129 25	127 80
4 ½ % 1932 A	79	78 40
4 ½ % 1932 B	77 05	76 75
4 ½ % 1937	126 40	126 60
O. Tr. 4 ½ 33	825	816
O. Tr. 5 % 34	744	738
O. Tr. 5 % 35	853	843
Ch. F. Et. 4 %	318	319
— 5 %	332	332
P.T.T. 5 % 28	455	464
— 4 ½ % 29	398	395
P.T.T. 5 % 34	839	834
P.T.T. 5 % 36	854	846
O.T. 3 ½ 36A	135 70	126 20
O.T. 4 % 36B	112 75	111 85
B.Tr. 4 ½ 33	985	970
— 5 % 33	1005	1004
— 5 % 34	994	995
— 4 ½ 34	992	991
— 4 % 35	976	980
— 5 % 37	972 50	872
Cais. aut. 4 ½	774	769
Crédit Nat		
5 % 1919	485	478
5 % 1920	471	468
Juillet 1922	518	518
Janvier 1923	505	502
Juin 1923	497	498
Janvier 1924	[illegible]	505
5 % 1932	...	532
4 ½ % 1932	...	825
5 % 1934	906	892
5 % 1935	890	875
Dép. N. 6 % 21	470	472
Banq de Fr	[illegible]	6705
Cr Comm.	469	467
Soc Gener	697	682
Suez Act.	22590	22500
Ch. F. Est	563	560
— Lyon	780	771
— Midi	595	575
— Nord	772	754
— Orlé	705	700
Métropolit.	875	870
Elect. Paris	650	660
El. G. du N.	360	354

VALEURS	C. préc.	C. du J.
En. El. N. F.	285	286
Thom. Houst	141	140
Nord-Est	704	690
Den.-Anzin	1290	1230
Schneider.	1038	1039
Tréfil. Havre	749	744
Béthune 10e	508	503
— act.	5060	5000
Courrières.	233	221
Lens	293	292
Marles	420	410
Vicoigne	478	475
Boléo	89	88
Kali Ste-T.10	1240	1190
Kuhlmann.	644	630
Peugeot	450	445
Poliet-Chaus	455	435
Plan Young	349	339
Egypte unif	3672	3650
Japon 1907	1468	1490
Russe consol	6 75	7
Royal Dutch	68700	67610
Sucr. Egypte	852	858
El. L.-R.-T	109	113 50
Cot. St-Quen	...	65
Le Blan et Cie	285	295
Perenchies.	330	332
Saint-Frères	100 50	100
Ac. Longwy	328	326
Ac. du Nord	260	255
Ac Paris-Ou	1080	1135
A. Sam.-Mse	...	285
Arbel	483	479
Chant Franç	164	169
Cns N. d Fr	380	376
Constr. Méc	130	131
Fives-Lille.	500	500
Jeumont act	315	314
Louvroil	304	305
Sen. Maub.	632	606
Aniche	511	500
Anzin	380	387
Blangy	585	580
Carvin	525	498
Dourges	651	640
Ligny-l-Aire	...	41
Ostricourt.	925	911
Lille-Bonn.p	393	353
— o.	250	240
Verr. Aniche	735	715
Cim. Franç	1315	1290
Cim Boulon	132	127
C. O. Ste-B	2880	2960
Bokanowski	75	75

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Mars de cr.	558	558
Zincs Silésie	85 50	82 25
Astur. Mines	193	193
St-Raphaël.	5695	5695
BANQUE COMPTANT		
Bruay	1651	1650
Clarence	...	105
Liévin cp 30	5100	5150
La Lucette	246	245
Tubize	89	87
PARQUET TERME		
Banq. de Fr	6810	6705
Banq. Paris	1235	1195
Un. Paris	452	441
Compt. Nat	780	774
Credit Fonc	2612	2625
Credit Lyon	1550	1525
Pennaroya	323	318
Gafsa	782	782
St-Gobain	1959	1927
Citroën	481	476
Say	609	593
Fonc. Egypt	4640	4565
Canad Pac	249	243
Wag.-Lits	87 50	83 50
Central Min	3870	4000
Montecatini	181 50	182
Rio-Tinto	2635	2580
Norv. Azote	1685	1690
BANQUE TERME		
Albi	541	525
Brusy 10e	168	165
Caoutchoucs	274 50	270 50
Chartered	253 50	248 50
De Beers ord	1622	1593
Goldsfield	704	688
Huil. de Pét	301	292
Lievin Act.	174	171
Malacca ord	211	196
Mexic. Eagle	48 50	47 75
Pernod	1089	1034
Randmines	1633	1642
Shell Transp	824	820
Silva Plana	116	116
Tanganyka	67 25	65 25
Tharsis	307	302
Vieil. Mont	2205	2211

OBLIGATIONS. — **Ville de Paris** : 1871, 365; 1875, 440; 1876, 437; 1892, 194; 1894-96, 190; 1898, 235; 1899, 218; 1904, 226; 1910 2 3/4, 196; 1910 3 %, 190; 1912, 240; 1928 5 %, 695; 1929 4 1/2, 662; 1930 4 %, 712; à lots 1930 4 %, 645; 1931 4 %, 610; Fortif. 4 %, 594; 1932 4 1/2, 653; 1934 5 1/2 %, 838; 1934 5 %, 696; 1935 5 %, 810; 1937 5 1/2 %, 869

Foncières : 1879, 631; 1883, 211; 1885, 255; 1/5, 61; 1895, 284; 1903, 266; 1909, 135; 1913 3 1/2 %, 272; 1913 4 %, 438; 1930 4 1/2 %, 621.

Communales : 1879, 650; 1880, 660; 1891, 237; 1892, 292; 1899, 251; 1906, 255; 1912, 130; 1926, 556; 1927, 485; 1929, 820; 1930 4 %, 612; 1931 4 %, 646; 1931-32, 628; 1932, 635; 1933 5 %, 709; 1934, 870; Bons 1887, 77; 1888, 67.50; Panama oblig., 123.50.

CHANGES. — Londres 178.55; New-York 36.21; Belgique 613.00; Hollande 1983.75; Italie 190.60; Suisse 827.375.

BOURSE DE BRUXELLES DU 11 JUILLET 1938

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Comptant		
Rte belg. 3 %	73	72 75
U. 4 % 1re S.	90 25	90 15
4% lots d.g.2	541	541
S.N.C.F.B.4%	450	449
Lots Cong. 88	167	165 25
Banq. Nation	1635	1625
Soc. Gén. P	3350	3310
C.G. Lacs c.	482 50	440

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Comptant		
Cockerill	1165	1165
Const. El. Cl	595	595
Ougrée	1190	1175
Providence	14325	14000
Sam.-Mos.	2135	2260
Beeringen	657 50	652 50
Kessales	4700	4535
Laura	3090	3090

VALEURS	C. préc.	C. du J.
Comptant		
Asturienne.	164	162
Vieil. Mont.	1840	1825
Electro belge	1635	1620
Dhalbusch	210	210
Silésie	73 50	72
Canada pac	...	...
Tubize ord.	77	76
Un. H. Kat.	3485	3410